

LE SEXTAGE À L'ADOLESCENCE

Pour guider les interventions du personnel scolaire

Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, par l'intermédiaire des technologies de l'information et de la communication¹.

Le contenu partagé est souvent destiné à une seule personne ou à un petit nombre de personnes, mais il peut arriver qu'il soit partagé avec un public plus large que prévu; il en résulte alors une violation de la vie privée.



Il y a plusieurs raisons qui amènent une adolescente ou un adolescent à se livrer au sextage. Nous pouvons les regrouper en trois catégories :

- de façon volontaire : pour explorer sa sexualité, pour démontrer son intérêt ou son amour ou pour relever un défi;
- par la contrainte : il arrive parfois qu'une ou un jeune soit menacé, intimidé ou même forcé de produire et d'envoyer des images à caractère sexuel;
- à son insu : par exemple, lors d'une fête, dans des vestiaires ou lors d'un moment intime.

Il importe pour les intervenants du réseau scolaire de bien intervenir lorsqu'une telle situation survient ou est dénoncée. L'adoption d'une attitude d'ouverture et d'empathie est à prioriser.

1 Cadre 21 : <https://www.cadre21.org/groupe-de-cours/trousse-dintervention-sexto/>

DÉPARTAGER LE VRAI DU FAUX

1 La majorité des adolescentes et adolescents s'échangent des sextos.

FAUX

Le sextage **n'est pas une pratique universelle** chez les jeunes, mais ces situations ne sont pas rares.

Dans une étude menée au Québec par le groupe SEVEQ² en 2019, les élèves du secondaire ont notamment été interrogés concernant l'échange de photos et de vidéos osées. Il en résulte ce qui suit :

- une plus grande proportion de filles que de garçons reçoivent ce type de demandes, particulièrement celles de 14 ans et plus;
- 43,7 % des garçons et 16,4 % des filles acceptent d'en envoyer;
- 36,5 % des demandes de photos ou vidéos osées proviennent de personnes que les jeunes ne connaissent pas, 36,2 % d'autres élèves et 27,4 % d'autres personnes connues;
- les filles qui envoient des photos ou vidéos à caractère sexuel sans sollicitation le font surtout de manière occasionnelle, alors que les garçons sont plus nombreux à en envoyer sur une base régulière.



Selon une étude publiée en 2018 par le Centre canadien d'éducation aux médias et de littératie numérique³ (HabiloMédias) auprès de 800 jeunes de 16 à 20 ans, un plus grand nombre de jeunes ont reçu des sextos par rapport à ceux qui en ont envoyé et la participation à des activités de sextage s'accroît avec l'âge :

- chez les jeunes de 16 ans, 26 % auraient déjà envoyé un sextos, tandis que 53 % en auraient déjà reçu;
- chez les jeunes de 17 ans, 24 % en auraient envoyé et 56 % en auraient reçu;
- chez les jeunes de 18 ans, 45 % en auraient envoyé et 70 % en auraient reçu.
- Les jeunes sont plus susceptibles d'envoyer des sextos lorsqu'ils sont sollicités.

2 La pression des pairs est l'une des principales raisons d'envoi de sextos chez les jeunes.

VRAI

Comme tout comportement à l'adolescence, la pression réelle ou perçue des pairs peut influencer l'envoi de sextos. Si les adolescents perçoivent cette pratique comme normale, ils risquent davantage de l'utiliser notamment par désir d'approbation, de conformisme, de valorisation et de reconnaissance de leurs pairs.

L'envoi de sextos peut également s'expliquer :

- par le désir de plaire ou pour conquérir;
- comme prélude à des activités sexuelles;
- comme preuve d'amour ou par crainte de rupture amoureuse;
- pour explorer sa sexualité;
- pour maintenir l'intimité dans une relation « à distance ».

2 Claire Beaumont et al., *Ce que les jeunes disent de leur utilisation des TIC au fil des ans (2013-2019) : possession, supervision, cyberagression et sextage*, 2020, p. 4.

3 Johnson, M., Mishna, F., Okumu, M., Daciuk, J., *Le partage non consensuel de sextos : Comportements et attitudes des jeunes Canadiens*, Ottawa : HabiloMédias, 2018.

DÉPARTAGER LE VRAI DU FAUX

3

La majorité des jeunes qui reçoivent un sexto, le partagent automatiquement.

FAUX

Une majorité de jeunes qui reçoivent des sextos les gardent pour eux. Cependant, les garçons seraient plus susceptibles que les filles de les partager sans consentement⁴. On peut partager un sexto en le montrant à quelqu'un d'autre en personne et/ou par transfert électronique. Bien que le partage ne soit pas une pratique courante chez les adolescents, il est important d'y porter attention et d'intervenir rapidement lorsque la situation se présente.

4

Généralement, les élèves ne sont pas en mesure de comprendre les dangers liés à l'envoi de sextos.

FAUX

Bien que la période de l'adolescence se caractérise notamment par la découverte de soi, de ses besoins et de ses intérêts, et puisse mener à des comportements parfois impulsifs, les jeunes sont capables de faire une réflexion critique. Il importe de leur offrir des occasions de réfléchir et d'échanger sur des sujets sensibles comme le sextage et le partage non consenti d'images intimes, plutôt que de leur imposer ou de leur dicter ce qu'ils devraient penser ou faire.

5

Le personnel scolaire n'a pas les leviers nécessaires pour intervenir devant une situation de sextage.

FAUX

Lorsqu'il est question d'une intervention liée au sextage ou au partage non consenti d'une image intime, le personnel peut se référer notamment au plan de lutte contre l'intimidation et la violence, qui doit prévoir à la fois des mesures préventives et des modalités d'intervention. Le personnel scolaire est appelé à analyser chacune des situations pour cibler les actions en accord avec cette analyse. Selon le contexte, certains partenaires, tels que le réseau de la santé et des services sociaux et les corps policiers, pourraient contribuer à la détermination des moyens.

6

Sexter à l'adolescence est illégal.

VRAI

Selon le Code criminel⁵, la possession, la transmission, la publication et le partage de photos, de vidéos ou de messages à caractère sexuel qui impliquent une personne mineure sont illégaux, car cela constitue de la pornographie juvénile.

Légalement, le simple fait de présenter un tel fichier à un tiers est suffisant pour enclencher une responsabilité criminelle. Il faut donc être conscient des risques auxquels s'exposent les adolescents qui adopteraient un tel comportement. Des conséquences juridiques importantes peuvent s'ensuivre pour le jeune qui s'est engagé dans ce comportement, en plus d'autres conséquences possibles : physiques, sociales, psychologiques, émotionnelles ou financières.

4 <https://habilomedias.ca/sites/mediasmarts/files/publication-report/full/partage-de-sextos.pdf>

5 <https://pasobligedetoutpartager.info/wp-content/uploads/2020/01/annexe-F-document-de-reference-legale.pdf>



LES BONNES PRATIQUES

Au-delà des informations à transmettre aux élèves entourant la pratique du sextage, le partage non consensuel et les aspects légaux, les membres du personnel scolaire ont un rôle à jouer dans l'accompagnement, l'éducation, la prévention et l'intervention auprès des jeunes. Ils peuvent être des personnes-ressources importantes pour les élèves.

Pistes de prévention

Agir en amont en éducation à la sexualité et en prévention auprès des élèves permet notamment à ces derniers de développer leur capacité à avoir des relations saines et égalitaires, de prendre conscience des pressions réelles et perçues, de s'affirmer, de respecter leurs limites et celles de l'autre et de faire des choix éclairés. Le fait de sensibiliser les parents à cette réalité peut permettre une intervention concertée, autant en prévention que lors d'une situation de sextage.

En contexte scolaire, une approche globale et positive de la sexualité et des comportements sociaux est à privilégier. Il importe de cibler des interventions favorisant le respect des droits de chacun et le développement de la capacité de l'élève à prendre en charge sa santé et son bien-être. Voici quelques actions qui illustrent cette orientation :

- ✓ privilégier une attitude d'ouverture et d'empathie pour favoriser le dialogue;
- ✓ sensibiliser les élèves aux droits et responsabilités qui relèvent de la vie privée;
- ✓ enseigner l'usage éthique des technologies;
- ✓ promouvoir l'adoption de comportements sains et sécuritaires en matière de sexualité;
- ✓ encourager les élèves à respecter leurs propres limites et celles des autres;
- ✓ s'assurer que les élèves comprennent la notion et l'implication d'un consentement libre et éclairé;
- ✓ accompagner l'élève pour qu'il prenne des décisions lui permettant de vivre une sexualité positive, respectueuse de lui-même et des autres;
- ✓ inviter les élèves à identifier un adulte à qui se référer au besoin;
- ✓ accueillir les confidences en adoptant une posture d'écoute, sans jugement.



Pistes d'interventions

Lorsqu'une situation de sextage ou de partage non consensuel d'image intime survient, il est essentiel d'assurer d'abord la sécurité physique et émotionnelle des élèves impliqués. Une attitude d'écoute et d'empathie favorisera un sentiment de confiance de ceux-ci et auront un effet considérable sur la suite des événements.

Le plan de lutte de l'établissement scolaire peut, entre autres, guider l'analyse de la situation et la planification des actions selon le contexte. Lorsque des éléments portent à croire que la sécurité ou le développement de l'élève peut être compromis, des partenaires externes peuvent également apporter un éclairage et contribuer à l'analyse d'une situation. Toutefois, les membres du personnel scolaire demeurent des acteurs essentiels, et ce, même lorsque les situations impliquent des partenaires. Le personnel scolaire est appelé à :

- ✓ soutenir les élèves victimes, témoins et auteurs et à offrir l'aide appropriée rapidement;
- ✓ rétablir, selon la situation, le climat de la classe et/ou de l'école;
- ✓ communiquer l'évolution (seulement les informations nécessaires et pertinentes) du dossier aux adultes et aux élèves concernés dans le respect de la confidentialité;
- ✓ établir et maintenir la collaboration avec les parents des élèves concernés;
- ✓ faire une vérification régulière pour s'assurer que la situation est terminée;
- ✓ consigner les interventions et les suivis;
- ✓ saisir l'occasion d'éduquer et d'outiller les élèves (rôle du témoin, consentement, relation égalitaire, etc.), selon la situation.

Il importe de rappeler que chaque situation est unique et s'inscrit dans un contexte qui lui est propre. L'analyse de celle-ci, selon une démarche structurée et concertée, permettra de déterminer des interventions pour protéger, soutenir et accompagner les élèves victimes, auteurs et témoins, tel que le prévoit la démarche du plan de lutte (*Loi sur l'instruction publique*⁶).

RESSOURCES ET RÉFÉRENCES

Aidezmoisvp.ca

Le Centre canadien de protection de l'enfance - AidezMoiSVP.ca offre ses services pour aider les jeunes à bloquer la propagation de photos et de vidéos à caractère sexuel et les accompagner en cours de route.

Centre canadien de protection de l'enfance

Ce centre propose des ressources pour les jeunes, les familles et les écoles, dont *Les guides sur l'auto exploitation juvénile* s'adressant aux écoles, aux policiers-éducateurs et aux familles qui font face à ces incidents.

Éducaloi

Organisme qui a pour mission de vulgariser le droit, de développer les compétences juridiques de la population du Québec et d'informer le public sur la loi, sur ses droits et sur ses responsabilités concernant notamment le partage de photos intimes.

Gouvernement du Québec

Ce site propose diverses informations, dont certaines en lien avec le sextage.

Habilomedia

Le Centre canadien d'éducation aux médias et de littératie numérique propose des résultats de recherches et des ressources pédagogiques diverses, dont les enjeux avec les médias et l'utilisation du numérique.

Jeunesse, J'écoute

Service de soutien à l'échelle du pays accessible 24/7 qui offre un service d'intervention professionnelle, d'information et de ressources, entre autres sur le sextage.

Le sextage chez les jeunes-DPCP

Pour bien comprendre les lois liées au sextage chez les adolescents.

Loi visant à contrer le partage sans consentement d'images intimes et à améliorer la protection et le soutien en matière civile des personnes victimes de violence

Cette loi prévoit une procédure simple et rapide pour prévenir ou faire cesser le partage non consensuel d'une image intime ainsi que les sanctions pouvant être imposées en cas de non-respect d'une ordonnance prononcée à cette fin.

Ministère de la Justice

La cyberintimidation et la distribution non consensuelle d'images intimes sont notamment abordées dans le site du ministère de la Justice du gouvernement du Canada.

Projet SEXTO - Sûreté du Québec

Guide pour mieux outiller le personnel scolaire lors d'interventions en matière de sextage dans l'école.

SEVEQ

Ce que les jeunes disent de leur utilisation des TIC au fil des ans (2013-2019) : possession, supervision, cyberagression et sextage.

Étude menée au Québec en 2019 visant à dresser un portrait de certains aspects liés à l'usage des TIC, dont la réception et l'envoi de sextos par les adolescents.

Tel-jeunes

Service de soutien et d'aide pour outiller les jeunes afin de leur permettre d'exercer un meilleur contrôle sur leur vie. On y trouve maintes informations, dont des réponses aux questions les plus posées en lien avec le sextage.